



Mission Permanente de la République d'Haïti
aux Nations Unies

SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INTERVENTION

de

Madame Nicolè Ròmulus,

Déléguée d'Haïti à la Troisième Commission

Point 28 : Promotion de la Femme

New York, le 12 octobre 2010

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Ma délégation sousscrit aux déclarations des distingués représentants du Guyana au nom des Etats membres de l'Organisation des Caraïbes (ORICOM), du Venezuela, du Guyana, des 77 et la Chine, et du Chili au nom du groupe du Brésil.

Monsieur le Président,

L'un des acquis majeurs de l'époque actuelle tente dans une diffusion plus large de l'idée de la promotion de la femme. Une promotion non seulement en termes de croissance économique, mais surtout en termes humains. Pour ma délégation, l'idée de promotion de la femme répond à une condition de vie meilleure, à la reconnaissance du droit au travail, à l'éducation, au logement, à l'accès aux soins médicaux et à un respect de l'homme dans son environnement.

Monsieur le Président...

La population haïtienne se compose de 51,8% de femmes. L'ensemble de la population est particulièrement remarquable en milieu urbain où l'on compte 86 hommes pour 100 femmes. Bien que nous soyons visiblement dans l'ordre de la présence de 50% de femmes dans les sphères de décision, des efforts ont été faits en ce sens. Le pourcentage de femmes dans l'administration publique est de 7,28%. La vie politique est encore dominée par les hommes. Au Gouvernement, au Parlement, dans les collectivités territoriales et, dans les Parties politiques. Cependant des mesures incitatives non contraignantes à la participation des femmes, telles que les avantages économiques offerts aux partis politiques, ont été créées par la loi Aboucada en 2000, en vue de renverser cette situation.

Dans les milieux urbains et ruraux, les femmes haïtiennes assument de manière disproportionnée le fardeau des soins en faveur des enfants et des autres membres de la famille. Environ 45% des ménages sont dirigés par des femmes, dont beaucoup sont en situation de pauvreté en raison de facteurs tels que l'éducation ou l'accès à l'emploi et à l'opportunité sur le marché du travail.

En juillet dernier, deux séminaires organisés avec l'Amalancha service de femme, grâce à l'UNIFEM, Madame Nicole Kidman, la Directrice de l'UNIFEM, Madame Andrée Albertine et d'autres défenseurs des femmes ont montré que priorité doit être accordée aux améliorations des femmes et qu'il convient sans délai de les intégrer aux programmes de création d'emplois et de leur fournir l'accès au crédit et aux opportunités de formation ou tout autre moyen de subsistance durable. En outre, des décisions ont été prises pour intégrer le système de sécurité sociale au profit d'une meilleure couverture des femmes.

C'est dans ce but que le Gouvernement d'Haïti travaille avec l'Anamalancha, une organisation non gouvernementale, en l'occurrence le Centre d'études et de coopération internationale (CECI), a encouragé la recapitalisation des femmes entrepreneurs pour la reprise de leurs activités économiques. Ces femmes sont à même de renouer leur petit commerce, de subvenir aux besoins de leurs enfants, notamment pour la rentrée scolaire en ce mois d'octobre et de relancer la famille de cinq à sept personnes dont elles sont souvent les seules responsables.

Malgré une participation active des femmes haïtiennes dans le secteur économique, leur contribution n'a pas suffisamment été reconnue et ceci malgré le rôle qu'elles jouent dans le pays. Elles sont le pilier du monde rural. Cependant le séisme a mis en évidence une pression sur le monde rural où plus d'un demi-million d'habitants sont déplacés. Cette situation est compromise pour la sécurité alimentaire de milliers de familles paysannes qui avaient déjà de la difficulté à survivre. Il est donc nécessaire de maintenir et d'améliorer les initiatives mises en place dans les régions touchées par le séisme, de mieux faire accéder aux femmes à la relance des produits et de dynamiser l'apparition d'entreprises qui assurent l'autonomie et l'indépendance et le commerce et caractérisé par une concentration des produits importés devant la facilité de l'offre locale en termes de capacités à produire. Si la transformation de l'économie et l'apport du secteur tertiaire est donc primordial, il faut aussi assurer la sécurité sociale.

La délégation d'Haïti ne saurait passer sous silence le cas de violences sexuelles dont sont parfois victimes les femmes et les filles, surtout celles qui vivent dans les camps sous des tentes, dans les régions affectées par le séisme. Des mesures appropriées ont été mises en place par la Police Nationale Haïtienne en collaboration avec la MINUSTAH pour arrêter ce genre de pratiques.

grâce à ces mesures, leur incidence a nettement diminué. De plus, en mai dernier, le ministère a lancé la Commission d'enquête et sur les droits des femmes dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation et d'information contre les violences sexuelles, particulièrement dans les régions affectées par le séisme. En outre, le ministère a déployé environ 100 briseurs et briseuses dans les centres d'hébergement de la capitale Port-au-Prince et des régions avoisinantes, pour assurer un suivi permanent sur la situation des femmes déplacées exposées à diverses violences sexuelles. Ce groupe d'enquêteurs rejoindra une cinquantaine d'autres en postes depuis le début d'août. Les résultats de ces enquêtes permettront aux acteurs de constituer de nouvelles bases de données de gestion et l'analyse contribuera à une meilleure intégration et coordination des interventions dans le cadre de la réactivation des unités de secours, d'assistance et d'urgence psychosociale et médicale des victimes ainsi qu'à la prévention des graves suites.

Sur le plan juridique, des réformes visant à garantir le respect des droits des femmes et l'égalité entre les sexes ont été opérées dans le code pénal. Le décret signé le 1er juillet 2005 relatif aux agressions sexuelles fait ainsi passer le viol de l'atteinte à l'honneur à un crime contre la personne. De cette manière, la tentative de viol, où auquelque échelon que ce soit, peuvent faire l'objet d'une plainte sur le fondement des dispositifs mis en place pour lutter contre les viols et aux tentatives aux fautes. Également, le ministère a lancé récemment une campagne d'éradication des stéréotypes sociaux sexistes dans les écoles et les médias, car dans la pratique, outre l'atteinte à son intégrité physique, les préjugés culturels et sociaux à l'égard de la femme, tels que pression de l'autre de la violence, ou celle de la propre famille de la victime, la freinent dans son accès à la justice par peur de représailles ou pour des scrupules à propos de l'éthique du silence et de l'abstention lors d'un témoignage.

Merci au Président.

Ma délégation accueille favorablement l'adhésion de la République dominicaine aux Nations Unies chargée de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation de l'ONU Femmes. A la suite de l'adoption de la Résolution 64/289 de l'Assemblée générale et voulant souligner la bienvenue à Mme Myriam Bâchélet, Secrétaire générale adjointe de l'ONU Femmes, nous sommes convaincus que sous sa boussole éclairée, ONU Femmes permettra de renforcer la

capacité des Nations Unies pour appuyer la réalisation de l'égalité des sexes et d'une émancipation des femmes dans le monde. Ma délégation tient en grande estime la secrétaire générale, Madame Bachelet, d'avoir fait du déplacement d'Haïti en février dernier après le séisme du 12 janvier dans le cadre de son implication et son appui à la lutte en faveur des droits de la femme et de l'enfant.

Pour conclure, Monsieur le Président, au nom de la Délégation d'Haïti, je souhaite assurer que nous d'abord vous présenter mes félicitations au sujet de nos Membres pour la bonne marche de nos travaux de notre Commission et également celles de nos délégations. Ma délégation vous assure de son entière collaboration en vue de la pleine réussite de nos travaux.

Je vous remercie.